

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 25 novembre 2016

L'an deux mille seize et le vendredi vingt-cinq novembre à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel Dantin, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
<p>Madame Edith Livernois a présenté à Monsieur le Maire sa démission du Conseil Municipal. Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire en a pris acte et a informé le représentant de l'Etat dans le Département. Cette démission est effective au 18 novembre 2016. Son remplacement sera effectué en suivant l'ordre de la liste telle qu'arrêtée en 2014, et sera assuré par Madame Claudine Mourier.</p>				
1	<p>AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN COURANT DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (VIC) ET VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE AU TITRE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (VIC DEVECO) ENTRE CHAMBERY METROPOLE ET LA VILLE DE CHAMBERY, MODIFIANT LES MODALITES DE REMUNERATION DE LA PRESTATION</p>	<p>Jean-Claude Davoine</p>	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant n° 1 à la Convention relative à l'entretien courant des Voiries d'Intérêt Communautaire (VIC) et Voiries d'Intérêt Communautaire au titre du Développement Economique (VIC DEVECO). Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 correspondant, ainsi que tout document y afférent.</p>
2	<p>AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE CHAMBERY ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE (EPFL 73) - FAUBOURG NEZIN</p>	<p>Josiane Beaud</p>	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Chambéry à l'EPFL 73, pour la démolition de l'immeuble 25 Faubourg Nézin, lequel constituera l'une des emprises du futur parc Ravet, Approuve l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, Autorise le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que l'ensemble des pièces et marché qui sy rapportent, Autorise l'EPFL 73 à déposer le permis de démolir concernant le présent bien immobilier sans attendre la signature dudit avenant, Dit que les crédits nécessaires, d'un montant prévisionnel total de 474 634,08 euros TTC seront inscrits au budget communal 2017.</p>

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
3	PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE (EPFL 73) ET PREFINANCEMENT - PROPRIETE ISONE 539 AVENUE ALSACE LORRAINE	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Autorise l'EPFL 73 à acquérir la parcelle bâtie, cadastrée section BZ n°110, au prix de 528 000 € (cinq cent vingt-huit mille euros) hors frais d'acquisition, Décide le versement, par la Commune de Chambéry à l'EPFL 73, de la somme de 528 000 € (cinq cent vingt-huit mille euros) pour l'acquisition de ce même bien, Accepte les modalités d'intervention de l'EPFL 73, en particulier le mode de portage de cette opération et les modalités financières, Approuve la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL 73, Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL 73, Dit que les crédits nécessaires au préfinancement par la Commune sont inscrits au budget de l'année 2016.</p>
4	PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE (EPFL 73) ET PREFINANCEMENT - LOCAUX "BETEMPS SPORTS" - 411 AVENUE ALSACE LORRAINE	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Autorise l'EPFL 73 à acquérir les parcelles bâties, cadastrées section BZ n°186 et 207, au prix de 1 000 000 € (un million d'euros) hors frais d'acquisition, Décide le versement, par la Commune de Chambéry à l'EPFL 73, de la somme de 1 000 000 € (un million d'euros) pour l'acquisition de ce même bien, Accepte les modalités d'intervention de l'EPFL 73, en particulier le mode de portage de cette opération et les modalités financières, Approuve la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL 73, Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL 73, Dit que les crédits nécessaires au préfinancement par la Commune sont inscrits au budget de l'année 2016.</p>

5	CESSION D'UN TENEMENT IMMOBILIER AU PROFIT DE LA SOCIETE EDIFIM_ SIS 1 RUE AMBROISE CROIZAT - 80 RUE DE L'ISERAN_ MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DCM-2016-004	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de fixer à 1 000 000 € (un million d'euros HT) le prix de cession du tènement immobilier sis 1 rue Ambroise Croizat - 80 rue de l'Iseran au profit de la société EDIFIM, initialement prévu dans la délibération du 27 janvier 2016 pour un montant d'un million cent quarante mille euros, Décide de reporter la date limite de signature de l'acte authentique au 31 mars 2016, Autorise le Maire à signer l'avenant au compromis de vente initial, Décide que les autres conditions de la cession restent inchangées, Reporte l'imputation de cette recette au budget 2017 de la Commune.
6	SIGNATURE D'UN ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE MONSIEUR DARME, LA VILLE DE CHAMBERY ET LES PROPRIETAIRES INDIVIS DE LA PARCELLE BI N°180, RUE AMELIE GEX	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le protocole d'accord transactionnel ci-joint, Autorise le Maire à signer ledit protocole.
7	CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016-2020 AVEC L'ASSOCIATION MAISON DE LA CULTURE DE CHAMBERY ET DE LA SAVOIE - ESPACE MALRAUX SCENE NATIONALE	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 44 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 1 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de Contrat d'objectifs et de moyens 2016-2020 avec l'Association Maison de la Culture de Chambéry et de la Savoie ; Autorise le Maire à signer ce Contrat d'Objectifs et de Moyens et les Conventions afférentes.
8	PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE DU CONTRAT DE VILLE 2016 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CHATAIGNIERS POUR TOUS	Driss Bourida	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'octroi d'une subvention de 2 000 euros à l'association Châtaigniers Pour Tous dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville pour l'année 2016. Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016. Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention financière 2016.

9	CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT 2016-2017	Nathalie Colin-Cocchi	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le Contrat Territorial Jeunesse avec le Conseil Départemental de Savoie pour les années 2016 et 2017 selon le modèle ci-annexé. Autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat territorial jeunesse ainsi que ses annexes. Dit que les subventions obtenues seront inscrites au Budget de la Ville.
10	INTERCONNEXION ANNUELLE DES FICHIERS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SAVOIE ET DE LA VILLE DE CHAMBERY	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention portant sur l'interconnexion annuelle entre les fichiers de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie et la Ville de Chambéry ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention portant sur l'interconnexion annuelle entre les fichiers de la caisse d'allocations familiales de la Savoie et la Ville de Chambéry.
11	TRANSFORMATION STATUTAIRE DE L'EPIC CHAMBERY TOURISME ET CONGRES DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE PROMOTION DU TOURISME A CHAMBERY METROPOLE	Xavier Dullin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : D'approuver les statuts révisés de l'EPIC Chambéry Tourisme et Congrès, annexés à la présente délibération, qui seront en vigueur à compter du 1er janvier 2017, De dénommer le futur Office de Tourisme Intercommunal « Office de tourisme Grand Chambéry Tourisme ».
12	BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE CHAMBERIENNE DE STATIONNEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2016	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 44 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la décision modificative n° 1 de l'exercice 2016 sur le budget annexe de la Régie Municipale Chambérienne de Stationnement.
13	MUTUALISATION DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION AVEC CHAMBERY METROPOLE- CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMMUN	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la nouvelle convention de fonctionnement de la Direction mutualisée des Systèmes d'Information entre l'Agglomération de Chambéry métropole et la Ville de Chambéry, annexée à la présente délibération ; Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ; Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2016 et seront inscrits pour les années budgétaires à venir.

14	MUTUALISATION DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION, DE LA PROMOTION ECONOMIQUE ET DU MARKETING TERRITORIAL AVEC CHAMBERY METROPOLE-CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMMUN	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la nouvelle convention de fonctionnement de la Direction mutualisée de la Communication, de la Promotion économique et du Marketing territorial entre l'Agglomération de Chambéry métropole et la Ville de Chambéry, annexée à la présente délibération ; Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ; Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2016 et seront inscrits pour les années budgétaires à venir.
15	UTILISATION DE L'ELEF PAR LA VILLE DE CHAMBERY (LES MUSÉES, LA CITE DES ARTS ET LES BIBLIOTHÈQUES)	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte l'adhésion à l'association La Monnaie Autrement pour l'année 2017 pour un montant de 487 euros ; Approuve la convention avec l'association La Monnaie Autrement dont le projet figure en annexe, la charte de l'ELEF et tout acte afférent au partenariat entre l'association La Monnaie Autrement et la Ville de Chambéry ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ; Désigne le représentant suivant au Conseil de l'ELEF et au Comité d'accueil des entreprises : Monsieur Aloïs CHASSOT ; Accepte la mise en place de l'ELEF comme instrument de paiement pouvant être encaissé dans le cadre d'une régie de recettes pour trois services municipaux : les Musées (billetterie), la Cité des arts (billetterie et spectacles) et les Bibliothèques Jean-Jacques Rousseau et Georges Brassens (adhésions).
16	AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE REMPLACEMENT D'UN FOUR DE CREMATION - CHANGEMENT DU CERVEAU DU FOUR EXISTANT - INSTALLATION D'UNE LIGNE DE FILTRATION DOUBLE ET MAINTENANCE ASSOCIEE	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 44 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 1 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le marché, conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents y afférent.

17	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE CHAMBERY AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IUT DE CHAMBERY	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder à un vote au scrutin secret ; Approuve la désignation de Madame Muriel JEANDET en tant que représentante titulaire, et de Madame Josiane BEAUD en tant que représentante suppléante, au sein du conseil d'administration de l'IUT de Chambéry ; De modifier en conséquence la délibération n° 2014-331 du 12 avril 2014 en abrogeant la partie relative à l'IUT de Chambéry.
18	MODIFICATION DE LA REPARTITION, DE LA DESIGNATION ET DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PREPARATOIRES AU CONSEIL MUNICIPAL	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la modification de la désignation, de la composition et de la répartition des commissions municipales selon les orientations présentées ci-dessus. Approuve la modification de l'article 21 du règlement intérieur du Conseil Municipal tel que validé par la délibération DCM-2014-484 N°40 le 29 septembre 2014.
19	ACTES PASSES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNÉE AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette liste de décisions, donne acte du présent compte-rendu	

Affiché à l'Hôtel de Ville le

VILLE DE CHAMBERY

Affiché le : 29/11/16

Retiré le : 13/12/16

Damien Varon
Secrétaire de Séance




Michel Dantin
Maire


